



au plus près de chacun

EXTRAIT

des Conditions Générales de Banque pour les Particuliers

En vigueur à partir du 1^{er} janvier 2026



Retrouvez l'ensemble des Conditions Générales de Banque sur cmso.com ou dans votre Caisse locale à partir du 1^{er} janvier 2026.

VOTRE COMPTE

OUVRIR VOTRE COMPTE

QUEL TYPE DE COMPTE CHOISIR ? - PAGES 4 ET 9

Dans le tableau : Ajout de la précision de la possibilité de désigner un responsable unique d'un compte collectif en anticipation d'un rejet de chèque.

LES OPÉRATIONS SUR VOTRE COMPTE - PAGE 6

Ajout de la situation de la suppression d'un service lors d'une mise à jour des Conditions Générales de Banque.

CHOISIR UNE OFFRE GROUPÉE

L'OFFRE STANDARD - PAGE 7

Suppression de la condition de capacité pour pouvoir bénéficier de l'offre standard.

COMMENT UTILISER VOTRE COMPTE ?

CRÉDITER VOTRE COMPTE - PAGE 8

Précision géographique des lieux éligibles pour une remise de chèque : les guichets automatiques de banque Crédit Mutuel ou une Caisse locale de la Fédération auprès de laquelle vous avez votre compte.

LE VIREMENT - PAGE 9

Présentation du nouveau service de vérification du bénéficiaire de vos virements.

Aménagement d'un droit à débiter votre compte d'un virement instantané re-crédité sur votre compte en l'absence de confirmation de réception des fonds sur le compte du bénéficiaire, si la confirmation nous parvient avec retard.

Reformulation des zones SEPA, EEE, UE et définition du virement SEPA.

VOS OPÉRATIONS À LA LOUPE

AVANT L'EXÉCUTION D'UNE OPÉRATION DE PAIEMENT - PAGE 11

Assouplissement des demandes d'augmentation du plafond.

L'OPPOSITION - PAGE 11

Reformulation de la mention sur les oppositions par carte pour clarification.

APRÈS L'EXÉCUTION D'UNE OPÉRATION DE PAIEMENT - PAGE 12

Ajout de la possibilité de demander les pièces justifiant notre refus de remboursement d'une opération que vous avez contestée comme étant non autorisée.

Suppression de la condition de remboursement d'une opération contestée comme étant non autorisée à la communication des preuves recueillies.

SECRET BANCAIRE - PAGE 14

Insertion de notre obligation de déclaration à l'administration fiscale du risque de participation à des dispositifs transfrontières présentant un risque d'évasion fiscale parmi vos opérations transfrontières.

Ajustement du périmètre de la communication de vos données bancaires pour couvrir les cas de réponses à des demandes de fiabilisation provenant de clients d'autres établissements bancaires.

VOTRE ÉPARGNE

TOUT SAVOIR SUR LES COMPTES SUR LIVRETS - PAGES 21 À 24

La procédure de contrôle de l'interdiction de la multi détention des livrets réglementés de même catégorie (Livrets A, LDDS, LEP, PEL, CEL) évolue. À compter du 01/01/2026, ce contrôle s'effectuera directement auprès de la direction des finances publiques. Votre autorisation pourra éventuellement être sollicitée pour le recueil de certaines données. La présentation de notre offre de produits d'épargne réglementée évolue pour intégrer ces

nouvelles modalités de contrôle et leurs conséquences.

PAGE 21

Ajout d'un paragraphe par lequel vous nous déliez du secret bancaire pour que nous puissions répondre aux demandes de fiabilisation de votre nom lorsque l'IBAN de votre livret est désigné comme compte bénéficiaire d'un virement.

OUVRIRE UN PEA OU UN PEA-PME - PAGE 36

Mise à jour de la liste des instruments financiers éligibles au PEA et PEA-PME en raison d'une évolution réglementaire

ANNEXES

ANNEXE III : VOTRE CARTE

LA DURÉE DE VALIDITÉ DE VOTRE CARTE - PAGE 48

Ajout du cas d'évolution des caractéristiques de votre carte soumis à un délai de préavis d'acceptation de 2 mois

ANNEXE IV : CASHBACK

LA FIN DU SERVICE DE CASHBACK - PAGE 49

Suppression de l'information préalable de la clôture du service de cashback avec un préavis de 30 jours.

ANNEXE V : WERO - PAGE 50

Ajout de votre nom parmi les informations qui sont enregistrées dans un annuaire centralisé permettant d'assurer le fonctionnement du service Wero.

Ajout de l'information sur l'affichage partiel de vos nom et prénoms au payeur lorsque vous êtes sélectionné comme bénéficiaire d'un virement par le service Wero. Cependant dans certains cas, notamment lorsque vous réalisez une demande d'argent, ils apparaîtront en totalité.

ANNEXE VI : APPLE PAY - PAGE 51

Ajout de la marque CB aux cartes éligibles au service Apple pay.

ANNEXE VI : APPLE PAY - ANNEXE VII : GARMIN PAY - ANNEXE VIII : FITBIT PAY - PAGES 51, 52, 53

Ajout de la mise à jour automatique du ou des numéros de la carte virtuelle ou des cartes virtuelles associées à Apple Pay, Garmin Pay ou Fitbit Pay lors du renouvellement de votre carte.

ANNEXE VIII : GOOGLE PAY - PAGE 53

Ajout d'une Annexe pour la fonctionnalité de paiement Google Pay.

VOTRE ÉPARGNE

ANNEXE XI : PROCÉDURE D'OUVERTURE DU LIVRET A - PAGE 64

La procédure d'ouverture des livrets A sur l'interdiction de la multidétention est étendue à tous les livrets réglementés. L'annexe des CGB qui présente en détail cette procédure est donc modifiée en conséquence.

